

FORMULAIRE DE RÉSERVATION EXPOSANTS 2018

SECTION 1 INFORMATIONS SUR VOTRE ENTREPRISE

Responsable

Entreprise

Adresse

Ville

Code Postal

Téléphone

Cellulaire

Adresse Courriel

Site internet

Facebook

QUELLE CATÉGORIE VOUS DÉFINIT LE MIEUX ?

Mieux **S'inspirer**

(Ressourcement, yoga, ayurveda, voyages, méditation, spas, etc.)

Mieux **Vivre**

(Santé alternative, médecine holistique, produits naturels, produits écologiques, mise en forme, beauté, etc.)

Mieux **Penser**

(Formations, coaching de vie, lectures, thérapies, organismes de soutien, etc.)

Mieux **Manger**

(Alimentation saine, alimentation bio et locale, végétarisme, véganisme, gestion du poids, etc.)

SECTION 2 TARIFS DES KIOSQUES

TARIFS

Kiosque 10' x 5'	525 \$
Kiosque 10' x 10'	925 \$
Kiosque 20' x 5'	925 \$
Kiosque 20' x 10'	1525 \$

EMPLACEMENT GARANTI

Il est possible de garantir son emplacement moyennant **un supplément de 100 \$**.

Kiosque

VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE

OPTION 1

Ajouter
165 \$

PUBLICITÉ 1/4 DE PAGE

dans la brochure du
Salon Mieux-Être remise
à tous les visiteurs.

OPTION 2

Ajouter
265 \$

PUBLICITÉ 1/2 PAGE

dans la brochure du
Salon Mieux-Être remise
à tous les visiteurs.

OPTION 3

Ajouter
365 \$

PUBLICITÉ 1 PAGE

dans la brochure du
Salon Mieux-Être
remise à tous les visiteurs.

ÉLECTRICITÉ

15 AMP = 80 \$/ Week-end

J'ai besoin de connaître les tarifs pour plus d'ampérage

SECTION 3

FACTURATION ET PAIEMENT

MONTANT POUR LE KIOSQUE	\$
EMPLACEMENT GARANTI	\$
OPTION VISIBILITÉ	\$
ÉLECTRICITÉ	\$
CODE PROMO	
<hr/>	
Sous total	\$
TPS/5% (782826 689 TT0001)	\$
TVQ/9,975% (1225 234 180 TQ0001)	\$
TOTAL	\$

ADRESSE DE FACTURATION

Idem que la section 1

Responsable

Entreprise

Adresse

Ville

Code Postal

INFORMATION CARTE DE CRÉDIT

Visa

MasterCard

Nom du titulaire de la carte

Numéro de la carte

Expiration

Mois

Année

CVC (3 chiffres à l'arrière)

Signature

Courriel (Obligatoire afin de recevoir le reçu.)

SECTION 4 LOGISTIQUE

IDENTIFICATION DU KIOSQUE

Nom que vous souhaitez inscrire sur le bandeau d'identification de votre kiosque

TABLE ET CHAISES

J'utiliserai la table nappée, jupée noire - INCLUDE

J'utiliserai les 2 chaises - INCLUDES

CONFÉRENCE

Tous les exposants peuvent soumettre un sujet de conférence ou un atelier. Notez toutefois que la programmation finale demeure à la discrétion des organisateurs et que seuls les candidats retenus seront contactés.

Je souhaite soumettre une conférence de 30-45 minutes

Je souhaite soumettre un atelier de 30-45 minutes

Sujet

SACS-CADEAUX

Je souhaite offrir 200 items promotionnels qui seront remis aux 100 premiers visiteurs du samedi et du dimanche.

Description

Je confirme avoir lu et compris les conditions et responsabilités de l'exposant de l'Annexe A.

À la réception de ce contrat dûment signé, une facture vous sera envoyée par courriel.

Notez que votre réservation sera confirmée seulement lorsque la facture sera payée en totalité.

Signature

Date

Mois

Année

**Retournez par courriel à contact@lexismedia.ca
ou par télécopieur (514-394-7157)**

ANNEXE A

CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS DE L'EXPOSANT

RÉSERVATION

Seules les candidatures respectant la mission du Salon Mieux-Être seront acceptées.

Votre réservation sera officielle lorsque le paiement sera acquitté en totalité.

FRAIS D'ANNULATION

- 150\$ de frais seront exigés avant le 15 juin 2018;
- 50% des frais seront applicables entre le 16 juin et le 23 septembre 2018;
- 100% des frais devront être acquittés après le 24 septembre 2018.

AMÉNAGEMENT DES KIOSQUES

Le fournisseur Média Systems est responsable de l'installation de votre kiosque, de l'identification de celui-ci. Il assure également la livraison et l'installation de l'ameublement et des accessoires supplémentaires que vous pouvez louer moyennant des charges supplémentaires.

Afin de préserver l'esthétique du Salon, tous les kiosques seront de couleur identique, mais pourront être personnalisés avec votre propre matériel (bannière de style *roll-up*, *stand* parapluie ou demi-lune, étagère, comptoir, etc.). À noter que les murs ont 8 pieds de haut; tout décor excédant cette hauteur devra être approuvé par Lexis Media.

Tout le matériel meublant votre kiosque (mobilier, présentoir, étagère, *roll-up*, etc.) ne doit pas déborder dans les allées de circulation.

Au besoin, l'entreposage de vos produits pourra se faire de façon discrète dans votre kiosque. Si vous disposez d'un inventaire plus imposant, veuillez en aviser les organisateurs du Salon afin de réserver un espace à cet effet.

DROIT DE L'ORGANISATEUR

Lexis Média (organisateur) se réserve le droit de modifier l'horaire des présences et/ou l'emplacement des kiosques s'il le juge nécessaire, ou même d'annuler l'événement et ce, pour quelque raison que ce soit. Dans un tel cas, l'organisateur s'engage à rembourser à l'exposant la somme totale déjà versée.

VOS RESPONSABILITÉS EN TANT QU'EXPOSANT

L'exposant doit assurer une présence continue (au moins une personne) en tout temps à son kiosque. Il est donc interdit de quitter le Salon avant les heures de fermeture.

L'exposant souhaitant offrir ou vendre des produits comestibles devra préalablement recevoir l'autorisation de l'organisateur du Salon. Les portions de dégustation devront respecter les règlements d'Espace St-Hyacinthe exigeant des portions de moins de deux onces.

Aucune nourriture provenant de l'extérieur (de type livraison par exemple) n'est acceptée pendant les heures d'ouverture du Salon. Une cantine santé sera disponible sur place et un salon exclusif sera mis à la disposition des exposants.

L'exposant doit prévoir des sacs pour l'emballage de ses produits vendus.

Un kiosque ne pourra à aucun moment être cédé à une autre personne et/ou entreprise sans le consentement de Lexis Média.

L'exposant doit veiller à la préservation de l'espace loué. Il ne doit pas se servir de clous, de vis, de crochets ou autres dispositifs pour fixer quel qu'objet que ce soit aux murs du kiosque.

Tout dommage fait au matériel d'Espace St-Hyacinthe, du fournisseur de kiosques et d'ameublement, des autres exposants ou des visiteurs, sera à la charge de l'exposant. S'il en ressent le besoin, l'exposant doit se prévaloir à ses frais d'une assurance. Lexis Média et Espace St-Hyacinthe se dégagent de toutes responsabilités, de pertes, de vols ou autres incidents.

L'exposant doit respecter les visiteurs et ses collègues exposants. Tout appareil provoquant du bruit de façon abusive est interdit.